



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 60
Nombre de procurations : 22

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Olivier MULLER	
	Monsieur Patrice CHATEAU	

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline RENAUD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
REFASHION - Conclusion d'une convention

Dans le cadre de la politique de prévention des déchets et sa démarche interne de responsabilité sociétale des organisations, Dijon métropole souhaite favoriser le détournement du flux de textiles présent dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage.

REFASHION est l'éco-organisme agréé d'une part, pour percevoir les contributions au recyclage et au traitement des déchets issus des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison (TLC) destinés aux ménages et d'autre part, pour verser les soutiens aux opérateurs de collecte ou de tri et aux collectivités territoriales ou leur groupement en application des articles L.541-10-3 et R.543-214 à R. 543-224 du Code de l'environnement.

Le Cahier des charges prévoit également un fonctionnement dit « mixte » aux termes duquel REFASHION organise la gestion des TLC usagés avec des tiers qui agissent pour son compte. Ainsi, REFASHION propose aux collectivités d'installer des points de collecte de TLC usagés dans ses locaux internes (mairies, groupes scolaires, centres de loisirs...).

Dijon métropole souhaite donc installer des points de collecte de TLC usagés sur les quatre sites administratifs suivants à destination des agents et du public :

- ATRIUM - 6 place des Savoirs,
- HEUDELET - 40 avenue du Drapeau,
- HOPITAL - 11 rue de l'Hôpital,
- DUMAY - 1 rue Sainte Anne.

D'autres points de collecte pourront être installés si le fonctionnement des collecteurs est satisfaisant.

Il convient donc de signer une convention avec REFASHION par laquelle la collectivité s'engage notamment à gérer le déclenchement des collectes des conteneurs et à réaliser des actions de communication.

En retour l'éco-organisme versera un soutien financier annuel à Dijon métropole selon le nombre de points de collecte installé à hauteur de 200€ HT par collecteur.

La convention sera conclue jusqu'au 31 décembre 2025 et pourra être reconduite tacitement pour une période de 12 mois et ce jusqu'à la fin de l'agrément de Refashion soit le 31 décembre 2028.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention, jointe en annexe, entre Refashion et Dijon métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 22 PROCURATION(S)	

